



Rapport n° 13	<b>GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES</b>	Imputation budgétaire
Conseil d'administration du 30 janvier 2012		Chapitre : 23 Article : 231312

**ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION  
DU CENTRE DE SECOURS DE LA FERTE MILON ET L'AGRANDISSEMENT DU  
CENTRE DE SECOURS DE RIBEMONT**

Lors de sa séance du 9 janvier 2012, la commission MAPA du SDIS a décidé l'attribution suivante pour les marchés de maîtrise d'œuvre pour la construction du centre de secours de LA FERTE MILON et l'agrandissement du centre de secours de RIBEMONT :

Centre de secours de la FERTE MILON :

- Cabinet Eric PACE à CHATEAU THIERRY pour un forfait provisoire de rémunération de 72 028,40 €HT soit 86 145,97 €TTC.

- Taux de rémunération : 8,6146 % pour la mission de base + OPC pour un montant de travaux prévisionnel de 836 120,00 €(valeur juin 2011).

Centre de secours de RIBEMONT :

- Cabinet Eric LAMOUR à LAON pour un forfait provisoire de rémunération de 25 227,30 €HT soit 30 171,85 €TTC.

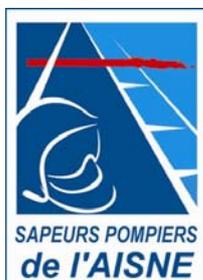
- Taux de rémunération : 10 % pour la mission de base + OPC pour un montant de travaux prévisionnel de 252 273,00 €(valeur juin 2011).

\*\*\*

**Ainsi, il vous est proposé d'adopter le projet de délibération joint au présent rapport.**

Le Président,

Jean-Jacques THOMAS



Délibération n° 13	<b>GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES</b>	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 30 janvier 2012		Chapitre : 23 Article : 231312

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Membres théoriques : 20  
Membres en exercice : 20  
Membres présents : .... 11  
Votants : ..... 11

Le 30 janvier 2012 à 15 heures, le Conseil d'Administration du SDIS, convoqué le 16 janvier 2012 s'est réuni dans la salle Camille Desmoulins au Parc Foch à LAON sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques THOMAS.

**Etaient présents :** Monsieur Jean-Jacques THOMAS, Président,

**I - Membres avec voix délibérative**

MM. Michel CARREAU, ~~Daniel COUNOT~~, Georges FOURRÉ, ~~Frédéric MATHIEU~~, ~~Jacques KRABAL~~, Jean-Luc LANOUILH, Pierre-Marie LEBÉE, Michel LEFEVRE, ~~Jean-Claude CAPPELE~~, ~~Thierry THOMAS~~, ~~Bernard RONSIN~~, Michel LAVIOLETTE, Raymond DENEUVILLE, ~~Antoine LEFEVRE~~, Patrick DAY, ~~Paul GIROD~~, Marcel LALONDE, Gérard DOREL, ~~Gilbert SIMEON~~.

**II - Membre de droit**

Madame Myriam GARCIA, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet, représentant Monsieur Pierre BAYLE, Préfet de l'Aisne

**III - Membres avec voix consultative**

M. le Colonel Gilles RAGOT, Directeur départemental  
M. le Colonel Stephan ANTHONY, médecin chef départemental,  
M. le Commandant Eric GODULLA, sapeur-pompier professionnel officier,  
M. le Capitaine Roger MICHAUX, sapeur-pompier volontaire officier,  
M. le Sergent Chef Mickaël MOINAT, sapeur-pompier professionnel non officier,  
M. l'Adjudant Chef Denis COUTANT, sapeur-pompier volontaire non officier.

**Excusé(s) :** MM. Daniel COUNOT, Frédéric MATHIEU, Jacques KRABAL, Jean-Claude CAPPELE, Thierry THOMAS, Bernard RONSIN, Antoine LEFEVRE, Paul GIROD, Gilbert SIMEON.

**Assistaient à la séance :** M. Charles COQUELLE, payeur départemental, Colonel Christian BOULARD, Lt-Colonel Christophe PETIT, MM. Jean-Noël CANTELLI, Philippe MOREAU, Mmes Josiane GRIMPRET, Christiane CHAUSSON de la Direction départementale.

**ATTRIBUTION DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA  
CONSTRUCTION DU CENTRE DE SECOURS DE LA FERTE MILON ET  
L'AGRANDISSEMENT DU CENTRE DE SECOURS DE RIBEMONT**

Vu le rapport n° 13 ;

.../...

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ Prend acte de l'attribution suivante :

Centre de secours de la FERTE MILON :

- Cabinet Eric PACE à CHATEAU THIERRY pour un forfait provisoire de rémunération de 72 028,40 €HT soit 86 145,97 €TTC.

- Taux de rémunération : 8,6146 % pour la mission de base + OPC pour un montant de travaux prévisionnel de 836 120,00 €HT (valeur juin 2011).

Centre de secours de RIBEMONT :

- Cabinet Eric LAMOUR à LAON pour un forfait provisoire de rémunération de 25 227,30 €HT soit 30 171,85 €TTC.

- Taux de rémunération : 10 % pour la mission de base + OPC pour un montant de travaux prévisionnel de 252 273,00 €HT (valeur juin 2011).

➤ Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 23, article 231312 du budget 2012 du SDIS.

Le Président,



Jean-Jacques THOMAS